



Date de Convocation 30/03/2021	L'an deux mille vingt et un Le mardi 6 avril à 18 heures Le Conseil municipal
Date d'affichage 30/03/2021	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY, adjoints N.ALMEIDA – MJ.BOURILLON – D. CASSAND – R.FAVIER – C.VARNIER SEGARD – T.DAVID
En exercice 11	
Présents 10	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 11	Absents : JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF)

M. Renaud FAVIER a été élu secrétaire de séance.

Mme le Maire informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Ecole : mise en place de la classe numérique avec un partenariat de l'entreprise MODIS qui a mis à disposition 13 ordinateurs pour l'école et 6 ordinateurs pour la Mairie destinés au point informatique municipal (PIM), pour télétravail du secrétaire et pour l'espace co-working.
- Mme le Maire remercie le collègue Pablo Picasso pour le don de 14 fauteuils d'extérieur.
- Atelier sportif : la commune remercie la communauté de communes pour la séance organisée le samedi 3 avril dernier dans le jardin public.
- Télémédecine : Mme le Maire remercie les personnes bénévoles qui tiennent les permanences en Mairie, David Cassand, Caroline Dubois, Béatrice Karpoff et Raphaël Thebault.
- Fibre optique : Mme le Maire propose la création d'une « cellule » fibre pour recenser les difficultés des habitants à souscrire un abonnement.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2021 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le pacte de gouvernance est un nouvel outil juridique possible à mettre en place afin de rappeler des valeurs fortes au sein d'un territoire communautaire.

Le présent pacte de gouvernance est ainsi un nouvel élément cadre qui permet de synthétiser et de réaffirmer des principes et 6 valeurs forts applicables et appliqués au sein du Vexin Normand, à savoir : **la solidarité, l'équité, la subsidiarité, la proximité, la démocratie participative, le développement durable,**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de valider le pacte de gouvernance communautaire (2020-206) de la Communauté de communes du Vexin Normand

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Vu la délibération n°2021032 du Conseil communautaire en date du 18 février 2021 approuvant la prise de compétence Autorité Organisatrice de Mobilité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- D'approuver la modification des statuts communautaires telle que définie à l'article 4.3.2 de ceux-ci, à savoir la prise de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité, remplaçant la compétence Transports scolaires initiales avec les éléments de nuances suivants :



- o Ne pas demander le transfert du bloc « transports » de la Région à savoir transports scolaires, transport à la demande et transport régulier
- o A l'inverse, prendre le transfert du bloc « Mobilités » comprenant, la Mobilité Active (Vélo...), la Mobilité Solidaire, le Covoiturage et autopartage ;

EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE LA FERME DES GRUCHETS:

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement pour l'acquisition de la ferme des Gruchets et des projets d'aménagement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 600 000 € sur 25 ans au taux fixe de 1 % , avec remboursement au trimestre à échéances constantes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, dressé par Madame le Maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Recettes	315 665, 06 €
Dépenses	283 757, 69 €
Excédent de clôture:	31 907, 37 €
Excédent reporté 2019:	39 189, 22 €
Excédent total:	71 096, 59 €

Investissement

Dépenses	128 174, 09 €
Recettes	65 987, 83 €
Déficit de clôture:	- 62 186, 26 €
Excédent reporté 2019:	106 249, 34 €
Excédent total:	44 063, 08 €

Excédent total cumulé : 115 159,67 €

Le Conseil Municipal (hors de la présence de Mme le Maire) approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

COMPTE DE GESTION 2020 :

Considérant que le compte de gestion 2020, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2020 dressé par Mme Catherine TARPENT, trésorière.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de 71 096,59 €, le conseil municipal décide d'affecter en recettes de fonctionnement la somme de 71 096,59 €.



BUDGET PRIMITIF 2021 :

Mme le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 380 786 €, et en investissement à 812 480 €.

Le Conseil Municipal a voté les subventions suivantes :

- Association des anciens combattants	300 €
- Coopérative scolaire	480 €
- Association Entre les lignes	50 €
- ASALF	150 €
- Restos du cœur	75€
- Amicale des sapeurs-pompiers de Gisors	75 €
- Fondation du patrimoine	50 €
- La compagnie du silence (Théâtre)	240 €
- Association les animaux du 27	200 €
- Association lou margot	150 €
- Ligue contre le cancer	75 €
- Participation 100 % transport scolaire	4000 €
- Association ALIANSE	100 €

Soit un total de subventions de 5 945 €.

Mme le Maire prendra à sa charge la cotisation de l'association des Maires du canton.

Les investissements suivants ont été votés :

- Bâches à incendie : 10 000 €
- Enfouissement réseaux Sainte-Austreberte TR2 : 7 667 €
- Assainissement église : 12 000 €
- Etude rue des gruchets : 1 620 €
- Etude hydraulique douce : 13 000 €
- Bornage : 21 026 €
- Mobilier scolaire : 4 417 €
- Rampe PMR école : 12 714 €
- Travaux supplémentaires mare gruchet : 2 000 €
- Réfection sol et peinture école : 12 000 €
- Acquisition de la ferme des gruchets : 440 000 €
- Etude Ferme des gruchets : 15 000 €
- Aménagement ferme des gruchets : 216 793 €
- Aménagement de voirie : 4 000 €
- Réparation toit Mairie : 10 000 €

Soit un total d'investissements de 782 237 €.

Afin de participer à l'effort pendant la période de pandémie, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des 2 taxes communales et de rembourser à 100 % aux parents les frais d'inscription au transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 2021.



VENTE DU TERRAIN COMMUNAL :

Considérant que la commune de Saint-Denis le Ferment est propriétaire d'un terrain constructible situé rue de Saint Paër (parcelle 583 B 293 de 1 500 m²) acheté 82 000 € en 2009 ;

Considérant la proposition d'achat pour un montant de 90 000 € de M. et Mme BERNARD demeurant à Bézu-Saint-Eloi;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- DECIDE la cession du terrain communal (parcelle 583 B 293 de 1 500 m²) et accepte la proposition d'achat de 90 000 € de M. et Mme BERNARD.
- AUTORISE Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT, et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun

REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS :

Considérant que certaines dépenses ne peuvent être réglées par mandat administratif, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le remboursement d'avance de frais fait par Mme le Maire et Caroline DUBOIS

La séance est levée à 20h55